

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
FEUILLE DE ROUTE « stratégie politique globale 2020 – 2026 »
Présentée au Conseil municipal le 25/02/2021

Afin de mettre en œuvre son projet politique, la municipalité a souhaité élaborer une feuille de route qui précise les enjeux et définit sa stratégie, ses objectifs et ses priorités.

Le présent document constitue la stratégie politique globale pour le mandat, et est complété par un volet opérationnel, qui se traduira par des projets, par des actions concrètes, mais aussi par des études et des adaptations de l'organisation et des moyens.

Cependant, la réussite du projet politique de la commune de Beaupréau-en-Mauges nécessite qu'il soit en cohérence avec les projets des autres collectivités, notamment Mauges Communauté et Montrevault-sur-Èvre dans le cadre du Cœur des Mauges, et des partenaires, qu'ils soient publics ou privés. Il convient que les politiques soient adossées les unes aux autres et cohérentes entre elles.

La présentation de la feuille s'ordonne sur un triple fondement :

- 1) Le rayonnement de la commune : pour garantir une qualité de vie durablement préservée (attractivité, développement, environnement préservé, promotion) ;
- 2) L'animation du territoire : pour favoriser le bien vivre ensemble (lien à la société civile, cohésion sociale, cadre de vie, services aux habitants) ;
- 3) L'optimisation des ressources et des moyens : pour garantir une offre de services pérenne, simplifiée et de proximité (efficience, efficacité, sécurité).

1 – LE RAYONNEMENT DE LA COMMUNE

La transition écologique et les énergies renouvelables

L'ambition de l'équipe municipale est d'accompagner l'ensemble de la commune (habitants, entreprises, collectivité) dans une **transition écologique** au service de la qualité de vie du territoire, notamment en s'appuyant fortement sur la valorisation de la Vallée de l'Èvre. Par conséquent, la préoccupation environnementale, premier pilier du projet politique, irriguera tous les projets, qu'ils soient liés aux aménagements ou bien qu'ils relèvent de l'animation du territoire.

Cette ambition doit contribuer au bien-être des habitants.

Elle se caractérisera notamment au travers :

- De l'**alimentation** de proximité (consommation), en priorité pour les enfants et les jeunes dans le cadre d'une restauration collective saine et de qualité,
- Du soutien de toutes les **agricultures** (production), en les accompagnant vers une transition sociétale et environnementale.

Autre point d'appui, la sauvegarde des **ressources environnementales de la Vallée de l'Èvre**. Il s'agit de développer, de faire partager et de rendre accessible à tous les acteurs de la Vallée et aux habitants les connaissances sur les richesses environnementales de notre territoire, avec pour enjeux la préservation de la qualité de l'eau et de son écosystème, la protection et l'entretien des berges et des coteaux, la mise en valeur et la protection de la rivière et de son patrimoine (paysage, bâti, végétation...).

En développant et en faisant valoir ses spécificités, la Vallée de l'Èvre doit devenir un lieu d'échange et de transmission, un lieu d'activités de loisirs et pédagogiques. Elle permettra de promouvoir le territoire de façon différente et de développer le sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire, avec le souhait qu'ils en deviennent les ambassadeurs.

Pour contribuer à la décarbonation de notre énergie et devenir à terme un territoire à énergie positive, la collectivité s'engage donc dans un plan d'investissement au profit des **énergies renouvelables**, en particulier celles tirées du photovoltaïque et des réseaux de chaleur bois, associé à un plan d'actions

pour des **économies d'énergie**, concernant les bâtiments communaux (politique patrimoniale) mais aussi ceux des habitants (OPAH-RU).

Une attention forte et particulière sera apportée au développement des **mobilités douces**, inter-cités et intra-muros, en lien avec la politique de Mauges Communauté et du Conseil départemental de Maine-et-Loire. Il est nécessaire d'offrir une alternative au tout voiture.

Enfin, il convient d'accompagner la sensibilisation et l'**éducation** à l'environnement, notamment auprès des plus jeunes.

L'économie

L'attractivité de la commune nécessite de maintenir, de développer et de soutenir le **tissu économique de proximité** et d'être à l'**écoute** de tous les acteurs. Le développement de l'économie constitue un moteur essentiel à la vie du territoire et à son équilibre. Notamment, le commerce est primordial au maintien du **dynamisme des centres bourgs**, et il est donc nécessaire d'inciter à l'achat de proximité et d'éviter l'évasion de la consommation.

Rendre le meilleur service possible dans un périmètre limité constitue un **cercle vertueux** sur le développement : la consommation locale génère des activités qui à leur tour améliore l'offre locale.

Par ailleurs, il convient d'opérer une jonction entre la volonté de préserver d'une part l'environnement et d'autre part l'économie, en créant une économie locale forte autour d'un tourisme proche de l'**environnement**, en conduisant une politique patrimoniale, qui valorise tous les **patrimoines** (naturels, historiques, matériels, immatériels, ...) pour atteindre une offre lisible sur le territoire, qui intègre la démarche environnementale, qui protège, éduque, promeut, qui soutient les acteurs locaux œuvrant pour la conservation et la connaissance du patrimoine de BeM.

La santé

Cependant, le développement de la commune ne peut s'envisager sans la mise en place d'une **offre de soins** pérenne, pertinente et équitable en veillant à l'équilibre au sein du territoire de Beaupréau-en-Mauges et à même de contribuer au bien-être des habitants, à l'amélioration de l'attractivité du territoire, au dynamisme des centres-bourgs et ainsi de répondre à un engagement politique initial et à des valeurs humanistes. Cela passera par le renforcement d'un travail collaboratif avec tous les professionnels de santé.

L'aménagement

Enfin le rayonnement consiste aussi à habiter, aménager, équilibrer, valoriser, embellir les communes déléguées de Beaupréau-en-Mauges, en développant un **urbanisme circulaire**, c'est-à-dire en construisant la ville sur elle-même, l'étalement urbain ayant montré ses limites, et en définissant une stratégie immobilière pour limiter l'**impact environnemental et climatique** du patrimoine bâti de la commune.

Avec Mauges Communauté, l'ambition affichée est de devenir un territoire à énergie positive en 2050. Pour atteindre cet objectif ambitieux, il faudra jouer sur le levier de l'habitat, secteur très énergivore. Une politique volontariste est lancée en ce sens en direction des habitants.

La communication

La promotion de la commune sera organisée au moyen d'une politique de communication qui soit fidèle à ce qu'elle représente (un territoire où il fait bon vivre, une commune humaniste, attractive et dynamique) afin de la faire connaître et de valoriser son image pour donner envie d'y venir et/ou de s'y installer. Elle devra se faire au plus près de chaque habitant, en adaptant les moyens.

Beaupréau, pôle de centralité

De tous temps, Beaupréau a été un lieu de croisement par sa situation géographique. Preuve en est la Petite Angevine, dont l'existence remonte à un millénaire, ou la gare du Petit Anjou que l'on appelait l'Etoile. Deux exemples qui illustrent cette centralité.

L'affirmation de cette centralité est devenue prégnante avec la nouvelle organisation du territoire, portée par Mauges Communauté.

Beaupréau dispose des éléments caractéristiques d'une ville et on vient y chercher du service, de l'animation, du loisir, des commerces ..., car elle offre :

- Une cité scolaire avec deux lycées et bientôt deux collèges, un enseignement supérieur ;
- Des services médicaux et paramédicaux, avec l'hôpital, la maison de santé, le service de pédopsychiatrie... ;
- Des services à la personne : résidence autonomie, maintien à domicile, maison de l'enfance...
- De la culture avec le centre culturel de la Loge, l'école de musique, la médiathèque et d'autres équipements, existants ou en projet (futur cinéma) ;
- Une offre large de sports, stades dont un reconnu dans le plan départemental, piscine, piste d'athlétisme, terrain synthétique, salles de sport, 2 hippodromes (Beaupréau et Jallais) ... ;
- Une offre commerciale diversifiée avec des grandes et moyennes surfaces, des commerces de proximité et 2 marchés de plein air ;
- Des services tertiaires diversifiés (assurances, banques) ;
- Un secteur propice à l'emploi avec plus d'environ 4000 emplois, avec une zone économique dynamique (projet 4.0 de l'entreprise Lacroix) ;
- Une présence institutionnelle (siège de Mauges Communauté, maison départementale des solidarités, MSA, antenne de la Chambre d'agriculture, Pôle emploi...)
- Un cœur historique et un cadre de vie agréable, grâce notamment à son parc de 32 hectares le long de l'Èvre.

Pour poursuivre son rôle de ville centre, Beaupréau peut s'appuyer sur des **équipements structurants et une densité de services**, mais devra être attentive à les renforcer pour lui conférer à long terme ce rôle de centralité (par exemple, il convient de réfléchir à la mise en place d'un grand marché structurant à Beaupréau), avec pour finalité d'établir une **dynamique territoriale**, au travers d'un phénomène de ruissellement, qui permette aux autres communes déléguées de renforcer leur offre de service aux habitants.

En effet, cette centralité s'entend par sa capacité à rayonner sur les 9 autres communes de Beaupréau-en-Mauges, ainsi que sur les Mauges en général, et elle est indissociable de la notion de **maillage du territoire**, afin d'y établir un juste équilibre.

Le maillage peut s'entendre comme le découpage d'un espace, qui permet son appropriation et sa gestion de proximité, mais aussi comme le **réseau** formé par l'ensemble des voies de communication et de desserte.

A ce titre, les **mobilités** constituent un enjeu majeur et le « Plan de Mobilités Territorial », porté au niveau de Mauges Communauté, qui définira et priorisera les enjeux de l'ensemble du territoire, les objectifs et un plan d'action formera la feuille de route de la commune.

Toutefois, un territoire attractif est d'abord un territoire animé, où de nombreux services sont proposés aux habitants, qu'ils soient publics ou privés, où la cohésion sociale, la solidarité et le cadre de vie sont favorisés.

2 – L'ANIMATION DU TERRITOIRE

Une commune dynamique est d'abord une commune qui offre des services à ses habitants, et au sein de laquelle les habitants se sentent concernés, peuvent participer au processus démocratique. Cependant, 2 préoccupations doivent guider les politiques publiques :

- Garantir l'équilibre du territoire ;
- Garantir l'équité d'accès aux services sur tout le territoire.

La participation et les initiatives citoyennes

Elle vise à améliorer les pratiques démocratiques afin que les citoyens deviennent aussi des acteurs engagés et associés aux décisions influençant leur qualité de vie, à renforcer le lien social entre les

habitants, à construire des politiques plus pertinentes, à créer un dynamisme, à valoriser la pensée et la parole. Le but est de croiser les regards, de mieux appréhender les éléments de compréhension et les arguments, de mieux partager les choix afin qu'ils soient éclairés. Elle renforce l'esprit de solidarité et de responsabilité. Il est nécessaire d'intéresser les citoyens au fonctionnement de leur commune, pour qu'ils apportent leur contribution aux politiques publiques, en mode ascendant, pour stimuler l'apprentissage du débat raisonné sur l'intérêt général et la chose publique, tout en prenant en compte les points de vue personnels ou privés.

La vie de famille

Le but est de permettre aux familles de concilier vie professionnelle, vie familiale et vie personnelle, et de soutenir la parentalité. Par conséquent, il faut poursuivre la politique d'accueil des enfants et des jeunes, leur donner la possibilité de pouvoir grandir et évoluer sur le territoire de la commune, favoriser leur autonomie, les responsabiliser. Enfin, il faut permettre aux familles, enfants et jeunes d'être acteurs.

Soutenir la parentalité, c'est :

- Soutenir l'accès à la scolarité et donc de maintenir les écoles primaires existantes, qu'elles soient publiques ou privées ;
- Soutenir les équipes enseignantes des écoles publiques et privées ;
- Maintenir le lien, la communication ;
- Poursuivre le soutien au projet d'ouverture d'un collège public à Beaupréau ;
- Maintenir, soutenir, voire renforcer les services qui accompagnent la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

La solidarité

Construire des liens de solidarité passe par une relation de confiance au sein d'un projet social respectant la dignité de chacun et incluant :

- La dignité alimentaire : se nourrir quantitativement et qualitativement est un outil de prévention de la santé, en se rapprochant des producteurs locaux et en valorisant les produits bruts (non transformés) ;
- Une politique des aînés dont le but est de rompre l'isolement, en leur permettant de vivre dignement dans un logement adapté à leur réalité, en permettant le maintien à domicile le plus longtemps possible et en maintenant le lien social avec accès au numérique ;
- L'insertion qui permet à tous les habitants d'être autonome et d'avoir des projets de vie, qui permet de s'intégrer dans la commune (y compris les populations migrantes) ;
- L'amélioration de la vie des habitants les moins favorisés en leur permettant de trouver une activité, un travail avec l'aide des services sociaux et des associations ;
- L'inclusion et l'intégration des personnes en situation de handicap : celle des enfants dans les structures d'accueil périscolaire ou de restauration scolaire, celle des adultes dans des structures adaptées, au travail, celle par l'accès aux logements adaptés (en étant vigilant sur les constructions de logements sociaux) ;
- Le droit à un logement sain, décent et économe en énergie pour tous (aînés, familles, jeunes, personnes en situation de handicap, personnes SDS, en situation précaire), adapté au vieillissement et de nature à favoriser la mixité sociale ;
- L'insertion favorisée dans les actions de la commune et des services municipaux.

Les activités de loisirs et de développement personnel

Le projet politique vise à :

- Pérenniser l'offre culturelle de proximité, forte et diversifiée, sur le territoire de la commune et poursuivre la mise en œuvre des projets structurants initiés lors du mandat précédent ;
- Rendre accessible l'offre culturelle à tous les publics, y compris aux personnes fragiles et en situation de handicap ;

- Promouvoir sous toutes ses formes le patrimoine de la commune tout en s'adaptant à l'évolution sociétale, et le faire découvrir ou redécouvrir notamment par l'éducation et la promotion des déplacements ludiques et écologiques ;
- Associer les acteurs culturels associatifs et professionnels, ainsi que les habitants pour initier des projets culturels innovants, riches et variés ;
- Permettre aux habitants et aux partenaires de devenir acteurs de l'offre culturelle et non plus simplement consommateur ;
- Maintenir ou soutenir l'offre sportive de la commune et promouvoir les valeurs véhiculées par le sport ;
- Soutenir et promouvoir les pratiques sportives fédérales sur la commune ;
- Entretien et développer les sentiers de randonnée dans une logique de gestion raisonnée avec une approche environnementale ;
- Favoriser les déplacements doux et écologiques favorisant les activités de santé ;
- Eduquer la jeunesse à la pratique sportive et promouvoir le sport santé ;
- Permettre une ouverture vers d'autres cultures à l'échelle internationale ;
- Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté européenne ;
- Faire vivre les jumelages et assurer leur transmission ;
- Accompagner la mise en œuvre des manifestations et évènements sur la commune.

L'appropriation numérique

Dans notre société, la vie sociale s'appuie fortement sur la communication, et par conséquent, 2 buts seront recherchés :

- Poursuivre voire améliorer la communication avec le public et les citoyens, notamment en favorisant l'information numérique ;
- Lutter contre la fracture numérique (tout public) en formant et en sensibilisant les citoyens au numérique, devenu un support essentiel de communication et d'accès aux services.

L'esprit associatif

Il est particulièrement vivace dans la commune. Le nombre d'associations est très important mais surtout elles œuvrent dans de nombreux domaines (services à la personne, culture, sport, loisirs, social, santé, etc.), en complémentarité des services publics. Un certain nombre d'entre elles sont aussi des employeurs, avec parfois un nombre très élevé de salariés. Elles participent donc fortement à l'économie locale.

Par conséquent, la commune poursuivra, voire renforcera au moyen de conventionnements, son soutien aux associations, véritable richesse de la commune, qui œuvrent pour proposer des services aux habitants et qui permettent elles aussi d'assurer la cohésion sociale et participent à la dynamique de la commune.

3 – L'OPTIMISATION DES RESSOURCES ET DES MOYENS

Pour accompagner et mettre en œuvre son projet politique, et pour s'adapter à leur évolution, la commune doit identifier les différentes **ressources** dont elles disposent, et en chercher l'adaptation et l'optimisation.

1^{er} acte, il convient de définir d'abord la feuille de route relative aux **finances**. Celle-ci doit permettre à la commune de réaliser son projet politique tout en préservant sa bonne santé financière, et d'assurer un service public de qualité tout en étant garant de la bonne gestion des deniers publics. Les critères de la prospective financière retenue comme cadre budgétaire du mandat ont été définis comme suit

- 3 % d'augmentation des charges de personnel, dont 2 % correspondent à la moyenne d'évolution des avancements de carrière des agents et 1 % au recrutement d'agents ;
- 2 % pour les autres dépenses de fonctionnement ;

- 0 % d'augmentation de la fiscalité ;
- 1 % d'augmentation des recettes ;
- Une épargne de gestion en fin de mandat de 4 M€ ;
- Des dépenses d'équipements de 41,350 M€ sur 6 ans (de 2021 à 2026), soit une moyenne annuelle de 6,9 M€ ;
- Un montant de dette par habitant en fin de mandat à 158 € avec possibilité d'aller jusqu'à 400 € sans remettre en cause la situation financière de la collectivité, si de nouveaux projets structurants voient le jour (soit 5.5 M€ d'investissements supplémentaires possibles) ;
- Une vitesse de désendettement en fin de mandat entre 1 et 2,25 ans ;
- Un fonds de roulement en fin de mandat de 7,9 M€.

La mise en œuvre du projet politique, et sa réussite, s'appuient sur le **service public**. Par conséquent, le portage des différentes politiques et des projets est assuré par des binômes agent/élu et la volonté d'y associer les services est renforcée.

Initiée il y a 10 ans, accélérée lors de la création de la commune nouvelle, la mutation des services municipaux sera poursuivie en vue :

- De sécuriser l'action publique (sécurité liée aux personnes, au droit, à la technicité) ;
- De conforter la qualité de réponse des services (qu'elle soit technique, juridique, en termes de délais...) ;
- De simplifier les démarches des habitants tout en garantissant une alternative pour accéder aux services d'une autre manière ;
- D'engager une transition numérique de l'offre de service public ;
- D'informer en temps réel les habitants de l'actualité du territoire et d'être le relai pour les informations plus générales (nationales, sécurité, environnement...).

Pour ce faire, la politique des **ressources humaines** visera à :

- Encourager les agents à l'autonomie, à l'initiative, tout en favorisant la reconnaissance du travail accompli ;
- Maintenir des services compétents et définir une organisation efficace et cohérente, tout en favorisant l'insertion ;
- Calibrer les services pour qu'ils apportent leur appui aux élus et qu'ils aient la capacité de réaliser le projet politique ;
- Développer la circulation de l'information entre les services.

Dans ce cadre, chaque service établira et proposera son projet de service pour s'adapter à la feuille de route.

Une ambition politique nécessite de garder des compétences internes. Cependant, l'**externalisation** de certaines missions doit être étudiée si elle favorise l'organisation et l'action publique, qu'il s'agisse d'une externalisation vers des entreprises ou des associations.

Enfin, une **stratégie immobilière** de la commune visera :

- L'optimisation des patrimoines (bâti, voiries, ouvrages, espaces verts, cimetières), en termes d'usage, de coûts et de gestion ;
- La définition du niveau d'équipement utile ;
- La préservation des équipements afin d'en assurer la sécurité et la maintenance, en accord avec la démarche environnementale.
